

VI. CONCLUSIONS

La déprescription des IPP non indiqués au long court est devenue un enjeu de santé publique. Notre étude s'est intéressée à l'impact d'un conseil minimal administré auprès des médecins généralistes du Grand Est afin de les sensibiliser aux conséquences à long terme de l'utilisation des IPP et inciter à les déprescrire. Nos résultats ont révélé que le conseil minimal avait un impact sur la prescription des IPP, avec une augmentation de la réévaluation des prescriptions et une augmentation des démarches de déprescription. Le conseil minimal a été jugé utile par les médecins généralistes interrogés.

D'autres études ont montré l'efficacité d'interventions pour la déprescription d'IPP, l'avantage de notre méthode était qu'elle touchait largement les médecins généralistes tout en étant brève et efficace. Notre étude était limitée par le faible nombre de participants et par le caractère subjectif de l'évaluation de l'intervention. Malgré ses limites, elle donne une première évaluation et met en évidence l'intérêt de ce type de message.

Il serait intéressant de réaliser une étude de plus grande ampleur évaluant avec des critères objectifs l'impact de cette intervention, comme des données de remboursement des IPP. Accompagner le conseil minimal d'un algorithme de déprescription ou de liens vers des recommandations pourrait améliorer l'efficacité de notre intervention.

Enfin, les organismes de santé tels que l'assurance maladie pourrait avoir un rôle majeur à jouer dans l'amélioration des pratiques.

VU et approuvé
Strasbourg, le 04 AVR. 2025
Le Doyen de la Faculté de
Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé
Professeur Jean SIBILLA



VU
Strasbourg, le 03 avril 2025
Le président du jury de thèse
Professeur T. VOGEL